

LES ARRÊTS ILLUSTRÉS

by *les barons du droit*

Le
MEILLEUR
du
Droit
★ ★ ★



Enrick **B** Éditions

LE MOT DE LA DIRECTRICE DE COLLECTION

Chère lectrice,

cher lecteur,

Peut-être pensez-vous que le droit est un domaine obscur, voire austère, et qu'il n'a d'intérêt (et encore...) que dans les séries télévisées américaines. Et bien permettez-moi d'« objecter » à ce postulat ingrat. S'il est vrai que le droit est complexe, technique et parfois (soyons honnêtes) difficile à appréhender, il n'en reste pas moins passionnant. D'abord parce que, qu'on le veuille ou non, c'est bien le droit qui régit nos rapports à autrui, nos comportements et nos libertés. Ensuite, parce qu'il nous offre l'occasion de nous pencher sur des problématiques spécifiques et ô combien motrices pour l'évolution de notre société. Enfin, parce qu'il abonde de situations cocasses propices à l'engouement pour la matière.



Forte de ce constat, la collection LMD (non pas Licence Master Doctorat mais bien **Le Meilleur du Droit**) s'est fixée pour défi de démocratiser l'accès au droit et de proposer une forme nouvelle d'appréhension du contenu juridique. Favoriser son accès, faciliter sa compréhension, permettre sa meilleure assimilation, voici les objectifs que nous nous sommes fixés. Que ce soit au travers des sujets abordés, du format adopté, du ton employé, vous trouverez dans cette collection toute une panoplie d'ouvrages vous proposant d'appréhender le droit sous un angle différent. Et pour cela, nous pouvons compter sur le talent de nos auteurs (enseignants, juristes, avocats et même étudiants !) pour nous extraire du modèle traditionnel et vous livrer le meilleur du droit.

Vous retrouverez dans *Les arrêts illustrés* tout ce qui constitue la philosophie de cette collection inédite. Au travers d'une à deux page(s), chaque planche retrace les faits d'arrêts bien connus, évoque leur problématique juridique et conclut sur la solution retenue par les juridictions. Il s'agit donc d'un remarquable exercice de synthèse qui vous permettra, en plus de suivre les aventures rocambolesques des Barons du droit, de vous immerger le plus agréablement possible dans les tréfonds d'une des sources du droit les plus riches : la jurisprudence et ses grands arrêts.

Tatiana VASSINE

AVANT PROPOS

Le projet « Les arrêts illustrés »

en quelques mots

Le projet des arrêts illustrés est un projet participatif regroupant, autour d'Astrid Boyer, une communauté d'étudiants et de professeurs.

Dessine-moi un arrêt

L'idée est simple : toute personne intéressée et motivée par le projet peut apporter sa pierre à l'édifice, prêter son coup de crayon pour donner vie aux arrêts tant redoutés par les étudiants en droit. C'est la raison pour laquelle vous retrouverez dans cet ouvrage des planches aux styles différents réalisées par des dessinateurs non professionnels. L'objectif ? Simplifier l'appréhension des arrêts et prendre du plaisir à les (re)découvrir. La garantie ? *Les arrêts illustrés* sont avant tout un projet à crédit juridique. C'est pourquoi, ils sont systématiquement corrigés par différents professeurs en fonction de leurs spécialités.

Le projet « Les arrêts illustrés »

et la naissance des Barons du Droit

Université de Toulouse (UT1) - deuxième année de droit - cours de droit administratif - étude de l'arrêt Benjamin : le professeur énonce les faits et... provoque des éclats de rire dans l'amphithéâtre. Il a alors cette phrase qui attire toute l'attention d'Astrid Boyer : « Vous savez, je préfère vous raconter les faits, car je me suis rendu compte qu'à l'oral, les seuls arrêts que vous retenez sont ceux qui vous ont fait rire ».

L'effet est immédiat et l'idée des arrêts illustrés germe alors dans l'esprit d'Astrid Boyer. Elle imagine un livre avec des dizaines d'arrêts tous sous forme de bandes dessinées, à l'illustration desquels pourraient participer de nombreux dessinateurs et étudiants.

Quelques semaines après, elle expose son projet au professeur de droit administratif, le Professeur Kalfèche, qui l'accueille avec enthousiasme, l'encourage et accepte d'y participer en corrigeant son premier arrêt illustré : l'arrêt Benjamin.

AVANT PROPOS

Une fois le projet lancé, il séduit rapidement aussi bien les étudiants que les professeurs qui se réjouissent à l'idée de pouvoir apporter leur « patte » à ces arrêts.

S'en suivent alors les arrêts Dames Dol et Laurent, Morsang-sur-Orge, ou encore Époux Fleury.

Un an plus tard, lors de sa troisième année de droit, Astrid Boyer décide de partager ces arrêts pour le plaisir du plus grand nombre et crée la page facebook « Les arrêts illustrés » sur laquelle sont régulièrement publiés des arrêts et autres tranches de vie des Barons du Droit.

L'année suivante (celle du Master), Astrid Boyer crée l'association « Les arrêts illustrés ». Cette association, composée d'élèves tous membres du collège supérieur de droit d'UT1, marque un nouveau tournant dans le développement du projet. Elle permet de consolider ses relations avec la faculté de droit de Toulouse et le Fond de Solidarité au Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) grâce au soutien desquels elle pourra notamment organiser plusieurs expositions dédiées.



LA LÉGITIME *défense*

Imaginez vous, un soir, alors que la nuit est tombée depuis plusieurs heures, rentrer chez vous calmement, le pas lent et l'esprit plein de songes. Brusquement, une personne surgit de nulle part et après avoir exigé de vous portable, portefeuille et bijoux commence à vous violenter. Votre cœur bat la chamade, le temps apparaît plus lent et plus rapide à la fois, quand soudain, vous réalisez que l'homme est à terre à la suite d'un coup que vous lui avez porté.

S'agit-il de

légitime de défense ?

A *priori* oui, et si vous posiez la question aux passants de la rue, ils vous conforteraient certainement dans cette opinion.

Mais voilà, dans le monde des Barons, cette question est plus complexe qu'elle n'y paraît.

La légitime défense est évoquée aux articles 122-5 et 122-6 du code pénal et fait partie de l'un des quatre faits justificatifs légalement institués. Pour autant, le code pénal n'a jamais donné de définition précise et c'est le juge pénal qui, au gré du temps et de ses humeurs, a apporté des précisions et des modifications.

Il retiendra ainsi la légitime défense si deux éléments sont réunis :

• Une agression

Elle est définie comme tout acte portant atteinte à l'intégrité physique d'une personne. Elle doit être actuelle ou imminente (Arrêt Legras), réelle et non putative, et peut également être morale.

• Une riposte

Elle doit être nécessaire, proportionnée (Arrêt Devaud) et causer l'infraction voulue (Arrêt Cousinet).

L'arrêt Réminiac a instauré une présomption simple de légitime défense dans certaines situations, ce qui permet d'en faciliter la preuve devant les juridictions mais également d'être renversée par toute preuve contraire.

ARRÊT DIEUDONNÉ

— CE 9 janvier 2014 —



AU MÊME MOMENT, DANS LE BUREAU DU PRÉFET...



LE TA AVAIT SUSPENDU L'ARRÊTÉ DU PRÉFET ET LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR FIT APPEL DEVANT LE CE.



CETTE DÉCISION A ÉTÉ FORTEMENT DÉCRIÉE POUR AVOIR NON SEULEMENT PORTÉ UNE ATTEINTE GRAVE À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, MAIS SURTOUT DÉTOURNÉ LE CONCEPT D'ORDRE PUBLIC, PRIS SOUS L'ANGLE DE LA DIGNITÉ HUMAINE, POUR INTERDIRE SUR DEMANDE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉPOQUE UN SPECTACLE AU MOTIF D'UNE SIMPLE HYPOTHÈSE : QU'IL PUISSE CONTENIR DES PROPOS CONSTITUTIFS D'INFRACTIONS PÉNALES. CE QUI EXPLIQUE PEUT-ÊTRE QUE, DANS UNE AUTRE DÉCISION, LE CE AIT REVU SA POSITION... ET L'AIT FINALEMENT AUTORISÉ...

MOTS CLÉS

Ordre public

Police administrative

Contrôle de proportionnalité

Dignité humaine

LES ARRÊTS ILLUSTRÉS

Connaissez-vous

Les Barons du Droit ?

Ces personnages hauts en couleur, mis en images par plusieurs dessinateurs, vont vous entraîner dans les coulisses des tribunaux et cours de justice. Ils vous feront découvrir (ou redécouvrir) ce qui fait le cauchemar de nombre d'étudiants en droit : les « arrêts », ces décisions de justice aux noms extravagants, derrière lesquelles se cachent souvent de folles histoires. Les fameux arrêts Blanco, Perruche, Dame Dol & Laurent, Époux Barbier, Benjamin, Koh Lanta, ou encore Morsang-sur-Orge n'auront plus de secrets pour vous.

Mais n'ayez crainte, les Barons se sont pliés en quatre pour vous accompagner dans un tourbillon judiciaire à la fois drôle et rafraîchissant.

Étudiants en droit, finies les nuits blanches passées à apprendre les arrêts avant de les oublier dès le lendemain de l'examen.

Amateurs, curieux, et professionnels du droit, vous êtes chaleureusement invités à franchir le pas de la porte du Palais pour faire la connaissance de la rigoureuse Dame de Cassation, du malicieux Conseil d'État, du sage Tribunal des conflits, et des bambins Cour européenne des droits de l'homme et Cour de justice de l'Union européenne.

Avec les Barons, c'est sûr, vous ne risquez pas de vous ennuyer !

Et ce sera justice !



LA CRÉATRICE DU PROJET :

C'est lors d'un cours de droit administratif qu'**Astrid Boyer** imagine pour la première fois le projet des « Arrêts illustrés ». Elle est alors étudiante en deuxième année de droit à l'université Toulouse 1 Capitole. Elle commence par la création d'une page Facebook « Les arrêts illustrés » avant de fonder l'association en début de master 1.

Aujourd'hui, après avoir achevé un master 2 de droit notarial à l'université Paris Dauphine, elle poursuit un deuxième master en entrepreneuriat et innovation dans la même université.

Avec le partenariat de



Enrick · B ·
— ÉDITIONS —

ISBN : 978-2-35644-231-4



9 782356 442314

Prix : 16,95€